

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **12 avril 2021** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Michel Landry, maire suppléant en l'absence de M. Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

100-04-2021

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

Considérant que le décret #177-2020 du 13 mars qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant que le décret #222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant que le décret #388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

Considérant que l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant que l'arrêté ministériel #2020-029 du 26 avril 2020 permet au conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-049 du 4 juillet dernier permet la transmission de questions écrites par les citoyens aux membres du Conseil ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-074 du 4 octobre dernier, toute séance publique d'une municipalité locale et MRC en zone rouge doit se tenir sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat des délibérations. Il peut s'agir d'un enregistrement audio ou audiovisuel, la diffusion en direct sur une plateforme numérique ou bien la transcription intégrale (verbatim) de toutes les délibérations. Il est à noter que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours

requis en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du Conseil.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés requis, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Gérald Lemay

Et résolu unanimement d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés requis puissent y participer par visioconférence.

101-04-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 8 mars 2021
 - 4.2 - Séance extraordinaire du 17 mars 2021
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - LÉGISLATION
 - 7.1 - Dépôt du projet 1 / REG 273-2021 – Règlement sur les dérogations mineures
 - 7.2 - Dépôt du projet 1 / REG 274-2021 – Règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme dont l'acronyme est "CCU"
- 8 - AFFAIRES COURANTES
 - 8.1 - Arrêt des procédures légales / 10, falaise Bois des Hurons - Destruction de l'assise de béton pour une pergola
 - 8.2 - Autorisation / Dépôt d'une offre d'emploi au titre de "Journalier"
- 9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 9.1 - Demande de dérogation mineure – 7597, route Marie-Victorin / Vise à rendre réputé conforme l'implantation d'un garage en cour avant
 - 9.2 - Demande d'approbation de PIIA – 7441, route Marie-Victorin / Remplacement de la porte avant et la porte arrière, changer les fenêtres au deuxième étage, refaire le balcon avant et repeindre le balcon arrière
 - 9.3 - Projet / Jardins ouverts de Lotbinière
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 - TRANSPORT
 - 11.1 - Octroi / Transport, fourniture et épandage de calcium liquide
 - 11.2 - Octroi / Fauchage des abords de routes du territoire de la municipalité (deux versants)
 - 11.3 - Octroi / Balayage des rues
 - 11.4 - Mandat / Firme Pluritec - Révision du plan d'intervention des infrastructures municipales
- 12 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 12.1 - Suivi / Projet de prolongement du réseau d'eau potable
 - 12.2 - Mandat - Évaluation du potentiel de prélèvement de la nappe aquifère
 - 12.3 - Mandat / Prise de mesure et analyse des boues - Étangs
- 13 - LOISIRS, FAMILLES & ORGANISMES
 - 13.1 - Reddition de compte / Cœur de Lotbinière & Feux d'artifices
 - 13.2 - Motion de félicitations / Activités des loisirs
 - 13.3 - Projet-pilote / Camping - Terrain adjacent au terrain des loisirs
- 14 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
- 15 - VARIA
 - 15.1 - Installation des radars pédagogiques
 - 15.2 - Corrections aux panneaux / Route du Quai et Chemin de la Vieille-Église
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Philippe Jean, appuyé par Sylvain Pillenière et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

102-04-2021

4.1 - Séance ordinaire du 8 mars 2021

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Guy Durand

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 tel que proposé.

103-04-2021

4.2 - Séance extraordinaire du 17 mars 2021

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Gérald Lemay

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2021 tel que proposé.

5 - ADMINISTRATION

104-04-2021

5.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de mars, daté du 8 avril 2021 et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Guy Durand

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : **3**

Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2021 :	1 707 903.00 \$
Revenus à ce jour:	1 368 697.90 \$
Dépenses au budget:	1 707 903.00 \$
Dépenses avant affectations:	379 606.84 \$
Affectations:	57 970.24\$
Résultats après affectations:	931 120.82 \$

Approbation des comptes au 8 avril 2021

Comptes soumis pour la période 03-2021:	104 698.86 \$
Comptes soumis pour la période 04-2021:	49 014.94 \$
Salaires de la période 3 :	21 022.11 \$

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le caractère actuel de la rencontre qui requiert de limiter les rassemblements, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par courriel à l'adresse dg@municipalite-lotbiniere.com lors de la mise

en ligne de l'ordre du jour. Les réponses seront acheminées dans les jours suivants la mise en ligne de la présente séance.

7 - LÉGISLATION

105-04-2021

7.1 - Dépôt du projet 1 / REG 273-2021 - Règlement sur les dérogations mineures

Attendu que la municipalité de Lotbinière est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu qu'il convient maintenant de procéder à une révision du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que le règlement requiert plusieurs étapes dont le dépôt du projet 1 dudit règlement ;

Que Philippe Jean dépose le projet 1 du règlement 273-2021 ;

Qu'une consultation publique ou écrite, se fera dans les règles et les normes présentes en considération des mesures sanitaires en vigueur ;

Que le projet du règlement 273-2021 est disponible sur le site Internet de la municipalité de Lotbinière ;

Que les citoyens qui souhaitent plus d'informations ou émettre des commentaires et recommandations puissent s'exprimer par écrit (déposer dans la boîte à courrier près de la porte du bureau municipal ou par courriel à dg@municipalite-lotbiniere.com) ;

Qu'un avis public décrivant les possibilités de s'exprimer soit émis par publipostage pour informer de manière adéquate la population de la municipalité de Lotbinière.

106-04-2021

7.2 - Dépôt du projet 1 / REG 274-2021 - Règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme dont l'acronyme est "CCU"

Attendu que la municipalité de Lotbinière est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

Attendu qu'il convient maintenant de procéder à une révision du règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme dont l'acronyme est « CCU »;

Attendu que le règlement requiert plusieurs étapes dont le dépôt du projet 1 dudit règlement ;

Que Pierre Lemay dépose le projet 1 du règlement 274-2021 ;

Qu'une consultation publique ou écrite, se fera dans les règles et les normes présentes en considération des mesures sanitaires en vigueur ;

Que le projet du règlement 274-2021 est disponible sur le site Internet de la municipalité de Lotbinière ;

Que les citoyens qui souhaitent plus d'informations ou émettre des commentaires et recommandations puissent s'exprimer par écrit (déposer dans la boîte à courrier près de la porte du bureau municipal ou par courriel à dg@municipalite-lotbiniere.com) ;

Qu'un avis public décrivant les possibilités de s'exprimer soit émis par publipostage pour informer de manière adéquate la population de la municipalité de Lotbinière.

8 - AFFAIRES COURANTES

107-04-2021

8.1 - Arrêt des procédures légales / 10, falaise Bois des Hurons - Destruction de l'assise de béton pour une pergola

Considérant qu'une demande de suspension des procédures a été émise en faveur des propriétaires du 10, falaise Bois des Hurons par la résolution 322-12-2020;

Considérant que les propriétaires ont effectués l'ensemble du processus permettant de lever les procédures et émettre le permis dans les règles de cheminement de l'urbanisme;

Il est proposé par Gérald Lemay, appuyé par Guy Durand

Que, le Conseil municipal met un terme aux procédures et demande à la firme Lavery de fermer le dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

108-04-2021

8.2 - Autorisation / Dépôt d'une offre d'emploi au titre de "Journalier"

Considérant que l'administration municipale doit pourvoir à l'ensemble des travaux du territoire de la municipalité de Lotbinière;

Considérant que le poste d'employé journalier est vacant et que nous devons procéder aux travaux extérieurs dans les meilleurs délais;

Il est proposé par Pierre Lemay, appuyé par Philippe Jean

Que, l'administration est autorisée à déposer l'offre d'emploi et recevoir les candidatures pour le poste de journalier au sein de la municipalité pour période déterminée d'un an;

Que, le comité de dotation, suite aux résultats procède à la sélection du candidat et soumette ses recommandations au Conseil municipal pour l'embauche.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

109-04-2021

9.1 - Demande de dérogation mineure - 7597, route Marie-Victorin / Visé à rendre réputé conforme l'implantation d'un garage en cour avant

La présente demande de dérogation mineure vise à permettre à rendre réputé conforme l'implantation du garage en cour avant comme le prévoit l'article 9.2 du règlement de zonage (182-2008);

Le garage détaché se situe en petite partie en cour avant quant à son angle nord, ce qui est dérogatoire en regard de la réglementation municipale actuelle.

Il est proposé par Gérald Lemay
Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, suite aux recommandations du CCU, accepte la dérogation mineure telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

110-04-2021

9.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7441, route Marie-Victorin / Remplacement de la porte avant et la porte arrière, changer les fenêtres au deuxième étage, refaire le balcon avant et repeindre le balcon arrière

Considérant que le propriétaire veut remplacer la porte avant et la porte arrière;

Considérant qu'il veut aussi changer les fenêtres à l'étage pour le même modèle que ceux installés au rez-de-chaussée, soit à guillotine;

Considérant qu'il procédera aussi à la réfection du balcon arrière et repeindre le balcon avant aux mêmes couleurs (beige);

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu, que le Conseil municipal, suite à la recommandation du CCU, autorise les travaux tel que demandés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9.3 - Projet / Jardins ouverts de Lotbinière

M. Michel Landry explique que ce projet du Comité d'embellissement de Lotbinière permettrait aux citoyens de Lotbinière et d'ailleurs de visiter des jardins paysagers et potagers de notre localité. M. Landry indique qu'il y a déjà des propriétaires qui ont exprimé leur engouement à faire découvrir cette passion.

L'information concernant ce projet sera publiée dans le journal Le Phare du mois d'avril.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point à cet item

11 - TRANSPORT

111-04-2021

11.1 - Octroi / Transport, fourniture et épandage de calcium liquide

Considérant que, la municipalité a demandé des soumissions pour le transport, la fourniture et l'épandage de calcium liquide

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Guy Durand

Que, le Conseil municipal, à la suite du dépôt des résultats, octroi le contrat à Somavrac, tel que la soumission déposée;

Que, le coût de 4 822.74 \$ avant taxes soit imputé au poste budgétaire 02.320.11.521

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

112-04-2021

11.2 - Octroi / Fauchage des abords de routes du territoire de la municipalité (deux versants)

Considérant que la municipalité de Lotbinière procède en alternance au fauchage des deux versants des fossés de tout le territoire incluant la route Marie-Victorin;

Considérant que les routes gravelées sont fauchées aux deux ans;

Considérant que des conditions pandémiques et climatiques de l'an dernier, la municipalité n'a pas procédé à ces travaux;

Il est proposé par Gérald Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal octroi le contrat de fauchage des deux versants pour la saison 2021 à l'entreprise R.M. Pépin pour l'ensemble du territoire tel que la soumission présentée;

Que, le coût pour l'ensemble de l'œuvre est de 11 640.50 \$ plus taxes si applicables et imputé au code budgétaire 02.320.14.521

Que, les frais pour la signalisation de 1 100.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au même poste budgétaire.

Que, les travaux seront effectués la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

113-04-2021

11.3 - Octroi / Balayage des rues

Considérant que la municipalité de Lotbinière, chaque année, procède au balayage des rues incluant la côte Gédéon, les trottoirs ainsi que les intersections de Saint-Eustache-Marie-Victorin et Commerciale-Marie-Victorin;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal octroi le contrat de balayage à les entreprises Edouard Paquette pour tel que la soumission présentée;

Que, le coût pour l'ensemble de l'œuvre est de 2 013.00 \$ plus taxes si applicables et imputé au code budgétaire 02.320.11.521

Que, les travaux seront effectués d'ici la mi- mai 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

114-04-2021

11.4 - Mandat / Firme Pluritec - Révision du plan d'intervention des infrastructures municipales

Considérant que dans le cadre des différentes demandes d'aides financières gouvernementales, le critère de base est que la municipalité possède un plan d'intervention des travaux;

Considérant que le plan d'intervention doit être révisé aux cinq ans;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Guy Durand

Que, le Conseil municipal accepte l'offre de la firme Pluritec pour la révision du plan d'intervention de la municipalité de Lotbinière;

Que, le montant de 5 000.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.320.00.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 - Suivi / Projet de prolongement du réseau d'eau potable

M. Gérald Lemay demande les suivis administratifs au dossier.

1) Les documents ont été déposés pour le volet 1.1 de PRIMEAU, nous sommes en attente de la décision du MAMH;

2) Le point 12.02 de ce procès-verbal indique un mandat à ARRAKIS qui complètera le dossier de STANTEC pour dépôt au MELCC (certificat d'autorisation);

115-04-2021

12.2 - Mandat - Évaluation du potentiel de prélèvement de la nappe aquifère

Considérant que la municipalité de Lotbinière doit présenter un certificat d'autorisation auprès du MELCC pour la gestion de l'eau potable;

Considérant que la firme ARRAKIS dans le cadre des différentes interventions détient l'expertise pour mener à terme ce projet;

Il est proposé par Gérald Lemay

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal mandate la firme ARRAKIS pour l'évaluation du potentiel de prélèvement au site des drains de Lotbinière telle que l'offre de service présentée;

Que, le coût pour les travaux est de 4 990.00 \$ plus taxes si applicables et imputé au code budgétaire 02.412.00.411

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

116-04-2021

12.3 - Mandat / Prise de mesure et analyse des boues - Étangs

Considérant que la municipalité de Lotbinière doit produire un rapport sur le niveau et la qualité des boues dans l'étang de traitement des eaux usées.

Considérant qu'elle doit aussi se départir des boues déjà accumulées dans le tube à cet effet et vérifier la possibilité de valorisation;

Considérant que la firme ÉCHO-TECH détient l'expertise pour mener à terme ce projet;

Il est proposé par Gérald Lemay

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal mandate la firme ÉCHO-TECH pour l'évaluation du potentiel des boues déjà accumulée ainsi que celles à venir telle que l'offre de service présentée;

Que, le coût pour les travaux est de 2 197 \$ plus taxes si applicables et imputé au fonds réservé à cet effet tel que décrit au REG 216-2011 « Ayant comme objet la création d'une réserve financière au profit des usagers des égouts de son territoire pour la vidange des boues »

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - LOISIRS, FAMILLES & ORGANISMES

117-04-2021

13.1 - Reddition de compte / Cœur de Lotbinière & Feux d'artifices

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal prend acte des redditions de compte en sujet des activités suivantes :

« Le cœur de Lotbinière » réalisé pour la période de la Saint-Valentin 2021;

« Feux d'artifices pour souligner le printemps » réalisé le 20 mars 2021;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

118-04-2021

13.2 - Motion de félicitations / Activités des loisirs

Une motion de félicitations est déposée par Sylvain Pillenière

À toute l'équipe des loisirs, soit le conseiller responsable M. Pierre Lemay, le responsable des loisirs M. Luc Pelletier ainsi que le Comité des loisirs, organisme bénévole, pour la réussite du travail accompli lors des activités du 'Cœur de Lotbinière' ainsi que le 'Feux d'artifices'. Les deux activités ont été extrêmement appréciées de la population de Lotbinière ainsi que celle des environs.

119-04-2021

13.3 - Projet-pilote / Camping - Terrain adjacent au terrain des loisirs

Considérant que la municipalité de Lotbinière souhaite pour la saison estivale 2021, compte tenu de la situation pandémique et des expériences de l'année dernière, encadrer le camping sur le terrain des loisirs;

Considérant que le conseiller représentant le secteur des loisirs et le responsable des loisirs ont déposés un projet-pilote à ce dossier;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal donne son aval à ce projet-pilote pour la saison 2021;

Que, le Conseil municipal requiert une gestion rigoureuse permettant notamment la quiétude du voisinage et des espaces permettant l'accès au fleuve pour les résidents;

Que, une reddition de compte soit déposée à l'automne 2021 en ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aucun point à cet item

15 - VARIA

15.1 - Installation des radars pédagogiques

Il est demandé de procéder à l'installation des radars pédagogiques dans les meilleurs délais et de valider les autorisations auprès du MTQ pour la possibilité de les utiliser sur la route Marie-Victorin.

15.2 - Corrections aux panneaux / Route du Quai et Chemin de la Vieille-Église

Il est demandé de rectifier les panneaux indiquant les rues "Route du Quai" et "Chemin de la Vieille-Église" pour éviter les confusions dans le secteur et améliorer la sécurité.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le caractère actuel de la rencontre qui requiert de limiter les rassemblements, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par courriel à l'adresse dg@municipalite-lotbiniere.com lors de la mise en ligne de l'ordre du jour. Les réponses seront acheminées dans les jours suivants la mise en ligne de la présente séance.

120-04-2021

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 07.

Constat

Par sa signature, le Maire suppléant, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Michel Landry
Maire suppléant

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL